



DÉLIBÉRATION 2022 - 011

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : 44
Nombre de membres ayant donné procuration : 1
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 5
Date de convocation : 23/03/2022
Date d'envoi à la SP de condom : 06/04/2022
Date d'affichage : 06/04/2022
Votes contre :
Votes pour : **45**
Abstentions :

L'an deux mille vingt-deux et le trente mars à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents : Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BELLOT Daniel, Mr BEZERRA Gérard, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr DONA Edouard, Mr ELENA Aimé, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LEVIGNAC Georges, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONGIS Nadine, Mr MORANDIN Jacques, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Michel ROUILHES, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth.

Excusés remplacés par : Mr BOUE Guy remplacé par Monsieur Michel ROUILHES, Mme GAUCHE Laureta remplacée par Mr PIQUEMAL Vincent, Mme LABORDE Marie-Clémence remplacée par Mr LEVIGNAC Georges, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr LAFORE Michael remplacé par Mr MORANDIN Jacques.

Ayant donné procuration: Mr LABURTHE Michel a donné procuration à Mr FALTRAUER Franck.

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mr CAZES Jérôme, Mme DESPAX Nelly, Mr GABAS Michel, Mr LABURTHE Michel, Mme LACAVE Delphine, Mr SCARAVETTI Henri, Mme TUMELERO Hélène, Mme LAUNET Alexandra (sans droit de vote).

Absents: Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr CARRE Michel, Mr. CECEILLE Gérard, Mr DULERM Pierre, Mr GIACOMAZZI Stéphane, GOURGUES Gérard, Mr LABARBE Lucien, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François.

Participants sans droit de vote : Mr Stéphane DEMAY, conseiller des décideurs locaux, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mr BOURDIOL Nicolas, responsable technique, Mme CAMPAGNOLLE Dorothee, DGS.

Secrétaire de séance : Mr BEGUE Christophe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-011-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 du **S.A.T. Assainissement collectif** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que l'inspecteur divisionnaire des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

L'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 31 mars 2022



Le Président,

Nicolas MELIET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20220330-2022-011-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2022